

Séance de la soirée du 10 juin 2009

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENT: M. QUSSAÏ SAMAK, commissaire responsable

**AUDIENCE PUBLIQUE SUR LE PROJET
DE RESTAURATION DU LAC LES TROIS LACS
À TINGWICK, WOTTON, SAINT-RÉMI-DE-TINGWICK ET ASBESTOS
PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE RESTAURATION
ET DE PRÉSERVATION DES TROIS-LACS**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 10 juin 2009 à 19 h

Salle La Bénévole

209, 8^e Avenue

Asbestos

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 10 JUIN 2009

SÉANCE DE LA SOIRÉE

QUESTIONS DE LA COMMISSION..... 1

MOT DE LA FIN 17



SÉANCE DU 10 JUIN 2009
SÉANCE DE LA SOIRÉE
QUESTIONS DE LA COMMISSION

5 **PAR LE COMMISSAIRE:**

On va reprendre nos travaux de la troisième séance de la première partie de l'audience publique consacrée au projet de restauration du lac Les Trois Lacs des deux (2) MRC, d'Arthabaska et des Sources.

10

Alors je veux, juste avant de poursuivre les discussions, il y avait un citoyen inscrit qui n'était pas présent en après-midi, alors je vais appeler son nom au cas où il est avec nous aujourd'hui. Monsieur Sylvain Bibeau! Il n'est pas dans la salle, non? D'accord.

15

Alors on va poursuivre avec les questions.

D'abord je m'adresse à monsieur Michaud et monsieur Gagnon, les échanges que nous avons eus juste avant la fin de la séance de l'après-midi, est-ce qu'il y a des éléments que vous aimeriez aborder ou souligner en guise de continuité de la discussion?

20

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Peut-être des éléments de précision à apporter au niveau des préoccupations du ministère de l'Environnement par rapport au premier lac, puis en fait au deuxième lac, à l'embouchure de la rivière, le dragage qui est prévu à cet endroit-là!

25

Évidemment, je peux pas appuyer ce que je vais dire avec des données, ça va être vérifié sur le terrain.

30

Cependant, notre compréhension du système actuel du lac, je pense que même si on viendrait intervenir à l'embouchure de la rivière Nicolet, je crois pas que ça l'ait une influence sur le niveau d'eau, parce que la restriction ou ce qui contrôle le niveau d'eau du lac est en aval où il y a une espèce de barrage qui fait le contrôle, le seuil.

35

PAR LE COMMISSAIRE:

La barrière d'empierrement.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

40

C'est ça, qui fait un seuil, puis qui contrôle.

45 Peut-être que le delta qui s'est formé à l'embouchure de la rivière Nicolet dans le deuxième lac fait office de contrôle aussi un peu, mais je pense que ce qui contrôle le niveau global du lac, c'est réellement le seuil en aval de la rivière Nicolet.

PAR LE COMMISSAIRE:

50 D'accord.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

55 Mais par rapport à ça, probablement qu'on pourra documenter les niveaux des deux (2) hauts-fonds ou seuils avec les mesures sur le terrain.

PAR LE COMMISSAIRE:

60 Mais en fait, l'idée que l'intervention pourrait changer le régime hydraulique d'écoulement actuel ou libérer disons pour la circulation nouvelle de certaines embarcations qui ne circulent pas actuellement pourrait modifier le régime?

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

65 Je pense qu'au niveau du régime, ce qui pourrait être modifié ponctuellement, c'est peut-être les vitesses de courant à l'endroit de l'intervention.

PAR LE COMMISSAIRE:

70 D'accord. Monsieur Rochon, avez-vous des choses à ajouter à ce niveau?

PAR M. YVES ROCHON:

75 Bien en fait, pour bien être précis, c'est pas tant le secteur qu'on parle, effectivement il a pas d'influence sur le niveau du lac, ça, c'est clair.

Nous, ce qui nous inquiète plus, qui nous préoccupe, c'est sur le niveau qui est en amont au niveau de la rivière. Lorsqu'elle est en crue, si on libère le passage plus, on va modifier le schéma ou la relation débit-niveau dans le secteur des marais.

80 Puis là, on n'a pas de donnée qui nous explique de quelle modification ça peut générer.

Donc c'est sûr qu'au minimum, un avis d'un ingénieur hydrologue, pour ce secteur-là, nous apparaît important.

85 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Est-ce que ce phénomène, avec les avances qu'on a subies ou réalisées, ça dépend, en matière de modélisation de ce genre de phénomène dynamique de flux, etc., j'imagine qu'il y a des modèles maintenant qui pourraient introduire le genre de modification qu'on regarde et puis après, voir les conséquences par analyse différentielle, etc.?

90

PAR M. YVES ROCHON:

Tout à fait. Sauf qu'on irait avec un modèle, un recueil de données assez élaboré, parce qu'il faut aller chercher des tronçons d'écoulement puis tout ça. Moi, j'ai l'impression que là, on rentre dans des coûts importants.

95

À la base, un avis d'un ingénieur hydrologue permettrait déjà d'avoir une idée de la situation pour discuter chez nous avec notre personnel spécialisé dans ce domaine-là, pour s'assurer qu'en libérant, en favorisant l'écoulement dans ce secteur-là, on crée pas un problème à la fois d'érosion ou de modification des marais qui sont en arrière, là.

100

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord. En parlant justement du lac, de la contribution du lac, dans le document "Faits saillants 2002-2006" qui parle de l'état de la situation, on dit que la qualité de l'eau est en général acceptable en amont, puis on signale le fait que l'eau a une qualité douteuse – le terme est utilisé – à la sortie du lac où on était ce matin justement.

105

Par ailleurs, on a constaté, avec monsieur Fréchette ce matin, qu'à la sortie, côté matières particulaires en suspension, que l'eau est plus claire, parce que l'élargissement que constitue le lac avec le ralentissement de la vitesse, il a joué son rôle de bassin de sédimentation.

110

Et pourtant, les faits saillants disent que la qualité de l'eau est douteuse sur le plan physicochimique en matière de matières dissoutes, etc., demande d'oxygène, quoi exactement?

115

Et est-ce qu'on peut dire que c'est la contribution du lac, ça?

120

PAR M. YVES ROCHON:

Il faudrait que je vérifie avec les auteurs du rapport sur cet élément précis. Je pourrai vous revenir par écrit.

125

PAR LE COMMISSAIRE:

D'accord, ce serait très apprécié.

PAR M. YVES ROCHON:

130 D'accord.

PAR LE COMMISSAIRE:

135 Et en parlant de la contribution du lac, évidemment les municipalités qui se trouvent dans le bassin versant ont, c'est normal, des plans de développement domiciliaire, résidentiel, et toutes les municipalités aimeraient bien améliorer leur stabilité démographique, fiscale, etc.

140 La question qu'on aimerait poser comme Commission est – et c'est intéressant, parce que j'ai eu, c'était pas un argument, c'était pratiquement une discussion entre moi et madame Bernier-Bourgault tout à l'heure, où elle m'a rappelé que chaque être humain qui habite dans le voisinage d'un lac finit par faire une contribution irréductible, en termes de charge de phosphore, peu importe les moyens de prise en charge des effluents, systèmes de traitement, etc., etc.

145 Alors cela dit, et comme elle me l'a signalé tout à l'heure, je vais, sur cette base-là, dire: Alors dans quelles conditions ce développement domiciliaire dans ce bassin versant, dans les municipalités, pourrait se faire, de telle sorte qu'on n'augmente pas les facteurs contributeurs qui ont créé cette situation depuis trente (30) ou quarante (40) ans?

150 Autrement dit, est-ce qu'il y a une façon indiquée plus intelligente d'encadrer le développement domiciliaire par rapport à leurs emplacements, par rapport à leurs caractéristiques, etc., et dans quelles mesures ça pourrait éventuellement paraître comme étant un élément à prendre en considération dans un plan directeur, par rapport aux zones déjà allouées pour ce genre de développement et d'expansion domiciliaire?

155 Alors la question est lancée à vous, les deux (2) parties, et également au milieu municipal qui est avec nous.

160 Est-ce qu'on prend ça en considération pour que la charge supplémentaire soit la moindre possible ou qu'il y en ait pas?

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

165 À ce titre, monsieur le Commissaire, si je peux me permettre, étant dans les MRC, directeur d'une des deux (2) MRC, je vous dirais, premièrement, que s'il y a un boum démographique d'annoncé, on en serait bien contents, premièrement! Donc présentement, il n'y a rien d'annoncé sur le calendrier.

Les deux (2) MRC se sont enclenchées dans une démarche qui s'appelle l'article 59, demande à portée collective pour du dézonage en bloc d'îlots en milieu agricole. Tout ça se fait

170 cependant sur des terrains de grande superficie. Donc déjà là, c'est une façon de contribuer, ce n'est pas sur des petits lots.

Donc résidences en milieu isolé, oui, effectivement, donc champs d'épuration et tout ça.

175 À ce titre, j'inviterais monsieur Gagnon qui a déjà les expériences similaires dans du développement avec apport zéro phosphate.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

180 J'ai pas l'étude ici, mais c'est une étude qui avait été commandée dans la région des Laurentides, dans la région de Tremblant.

On a développé, avec un promoteur privé, une approche, puis de concert aussi avec, je pense que c'est le CRE là-bas, avec les exigences aussi de la municipalité de Tremblant, pour arriver à un apport de phosphore zéro dans le développement.

Donc à partir d'un modèle de Dillon qui est un modèle prédictif, un peu comme celui de monsieur Prairie qui est en train de développer, monsieur Prairie qui est un chercheur pour le GRIL est parti, c'est un peu le même type de modèle, mais lui le raffine pour le Québec.

190 Alors nous autres, à l'époque, on s'était inspiré du modèle de Dillon parce que celui de monsieur Prairie était pas encore sorti, et on a fait les calculs pour le bassin versant avant le développement et après le développement, pour arriver avec un apport zéro.

195 Donc théoriquement, ça se calcule, et puis il y a des moyens après ça de donner des directives pour le développement, pour arriver justement à des fins pour maintenir l'état trophique des lacs.

PAR LE COMMISSAIRE:

200 Et en fait, l'idée ici étant que ces analyses devraient être faites avant le développement évidemment pour identifier les meilleures conditions possibles pour que le développement se fasse dans le respect de ça.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Oui, c'est ça, tout à fait.

PAR LE COMMISSAIRE:

210 Et les municipalités qui sont impliquées, est-ce qu'on peut dire qu'elles sont conscientes de ça?

Est-ce que ça fait partie d'un effort de coordination pour s'assurer que ce développement soit fait dans les meilleures conditions possible?

215

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

Bien, en toute transparence, je vous dirais que c'est une notion qui est sûrement nouvelle pour les municipalités et pour nous-mêmes, dans le fond. Ça sert aussi l'exercice du BAPE, c'est d'élargir nos consciences, et là, on vient de nous apporter un point très intéressant ce soir.

220

Je sais pas si monsieur Bélanger de la Ville d'Asbestos, s'il veut renchérir à ce titre.

PAR LE COMMISSAIRE:

225

Monsieur Bélanger.

PAR M. DAVID BÉLANGER:

Il est bien évident que, comme monsieur Michaud l'a mentionné, on n'a pas de secteur en développement de planifié autour des lacs actuellement.

230

Pour ce qui est de l'état actuel de notre réglementation et des mesures qu'on prend dans le cas du développement de nouveaux terrains, pour la Ville d'Asbestos, on a adopté l'ensemble de la Politique de protection des plaines inondables et des rives du littoral, et puis on a adopté également tout ce qui est Q-2, r.8; toute la réglementation provinciale en vigueur qui s'applique dans les municipalités est à même nos règlements, de façon quasi intégrale.

235

Donc c'est bien sûr des éléments qu'on applique lorsqu'il peut y avoir un développement d'une nouvelle résidence. Mais effectivement, on n'a pas de secteur en développement.

240

Si le cas venait à se présenter, d'abord je me pose la question où ça pourrait se faire, parce que du côté d'Asbestos, c'est déjà pas mal habité.

245

Et puis si c'était le cas, il est bien évident qu'on pourrait tenir compte et qu'on tiendrait compte d'un plan directeur ou recommandations comme celles-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce qu'on peut savoir quelles municipalités ont des terrains à développer, dont le développement est prévu dans leur schéma d'aménagement, qui sont touchées, concernées par la problématique qui nous préoccupe?

250

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

255

De mémoire, là, je réussirais pas à dire le nombre d'îlots qui avaient été autorisés, entre autres dans la demande collective, peut-être que messieurs les maires de Saint-Rémi et de Tingwick pourraient me donner un coup de main à ce niveau, une préautorisation en vertu de l'article 59 ne signifie pas un développement automatique, loin de là.

260

À ce titre, on a des MRC au Québec, par exemple la MRC du Haut-Saint-François qui est voisine d'ici, qui a obtenu du dézonage en vertu de l'article 59 il y a déjà plusieurs années, et pour ainsi dire, cette démarche-là a eu un succès plutôt mitigé quant à l'arrivée de nouvelles propriétés sur le territoire.

265

Je peux passer la parole à monsieur Simoneau.

PAR M. PAUL-ÉMILE SIMONEAU:

270

Oui monsieur le Commissaire. Des îlots, chez nous, il y en a sept (7) sur le territoire de Tingwick.

Et puis des terrains dans le secteur, l'article 59, on a quarante-sept (47) terrains de quatre hectares (4 ha) à vingt hectares (20 ha) et plus.

275

PAR LE COMMISSAIRE:

280

OK. Et est-ce que dans le développement, est-ce que l'élément d'éventuelles relations entre ce développement et les charges qui contribuent à la situation du lac, est-ce que les liens entre ces deux (2) problèmes sont présents dans vos délibérations d'encadrement de ces projets?

PAR M. PAUL-ÉMILE SIMONEAU:

285

Non, c'est tout nouveau pour nous présentement, on n'a pas encore eu aucune discussion là-dessus.

PAR LE COMMISSAIRE:

290

D'accord. Mais voilà, il y a un champ à labourer, tant qu'à être!

En fait, moi, je vous parle maintenant, il faut pas anticiper sur les conclusions et les analyses du rapport, mais je partage avec vous quelques réflexions de citoyens et citoyennes.

295

Moi, j'apprécie personnellement, comme citoyen de ce pays, le niveau de mobilisation et d'engagement qu'on constate, et l'intérêt et l'enthousiasme.

Ce serait intéressant que ça deviendrait une sorte de rampe de lancement pour refaire tout de façon intégrée, intéressante et plus intelligente qu'il y a quarante (40) ans ou cinquante (50) ans.

300

Alors est-ce qu'il y a d'autres municipalités qui aimeraient parler de leur plan en termes de développement domiciliaire, résidentiel?

PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:

305

Jacques Fréchette de Saint-Rémi. Chez nous, des îlots, il y en a un qui comprend un seul terrain, ça fait que la problématique est pas là.

Des endroits spécifiques, on en a vingt et un (21) lots.

310

PAR LE COMMISSAIRE:

Et par rapport au lac, à quelle distance?

315

PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:

Ah, je dirais plus que cinq kilomètres (5 km).

Mais au lac, le développement qui a été débuté en 1970 à peu près, il reste encore quelques terrains. On dirait peut-être une quinzaine de terrains, mais dont le développement est arrêté en rapport avec le dossier de l'eau.

320

On n'est pas capable, parce qu'il y a un aqueduc privé dont la municipalité a loué le réseau, donc au ministère, c'est pas accepté présentement au niveau du contrat de location. Je sais pas, on s'attend qu'au cours de l'année 2009, ça va être accepté.

325

PAR LE COMMISSAIRE:

Vous dites bloqué à cause de...

330

PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:

Bien, c'est un réseau privé que la municipalité a loué, mais là, il y a pas de construction nouvelle, parce qu'il faut fournir l'eau, puis il faut faire une demande à chaque raccordement.

335

Ça fait qu'au niveau du ministère, on est comme arrêté, là. Ça fait que c'était environ une quinzaine de terrains qui pourraient rester. Le reste, c'est dans la zone verte.

PAR LE COMMISSAIRE:

340

D'accord.

PAR M. JACQUES FRÉCHETTE:

345

Ça fait que c'est ce qui reste en développement du côté de Saint-Rémi.

PAR LE COMMISSAIRE:

350

D'accord, merci beaucoup.

Et en parlant de développement, on a entendu des chiffres concernant les coûts du projet. Il y a plusieurs chiffres qui ont circulé à certains moments donnés.

355

J'imagine que les choses évoluent, l'évaluation des besoins change aussi.

Mais au moment où on se parle, c'est quoi la meilleure estimation des coûts? Ça me ramène aussi à vous poser une question concernant le partage de ces coûts, l'origine de ces coûts, la taxation nécessaire, les pouvoirs ou les instruments fiscaux que vous aurez à développer pour ça, tout ça en relation avec la Régie.

360

Est-ce que la Régie a certains moyens de levées de fonds qui sont les siens ou ça passe par les municipalités qui siègent? Alors parlez-nous un peu de ça, monsieur Michaud.

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

365

Rapidement, peut-être que ça peut valoir la peine de rappeler le plan de taxation, le plan de taxation spéciale qui est effectif sur le territoire, qui permet de lever à chaque année un fonds de cent quarante mille dollars (140 000 \$) dans le milieu.

370

Donc présentement, ce plan de taxation est en vigueur depuis trois (3) ans, donc on a plus de trois cent mille dollars (300 000 \$) déjà en banque qu'on pourrait dire pour les coûts du projet. Ce qui est une contribution quand même majeure du milieu.

375

Donc dans les coûts de financement, effectivement, le scénario a évolué, donc on peaufine le coût en avançant, mais on parle d'un scénario qui est à un million trois (1 300 000 \$).

380

Ceci inclut le quinze pour cent (15 %), suivi et surveillance et compensation des habitats. Donc ce qui fait des montants quand même appréciables pour la compensation des habitats et le suivi.

385

C'est sûr que les montants sont appréciables dans le suivi et surveillance, parce qu'on a à cœur, le fait que ce soit un projet d'expérimentation, vous l'avez dit vous-même, un projet pilote, donc on doit un peu faire les preuves et faire le suivi et même de fournir aussi, nous fournir et fournir aux gens des ministères tous les éléments nécessaires à une bonne évaluation de ce projet.

390

À ce titre, j'aurais monsieur Fabien Bolduc qui a travaillé un petit peu plus à la ventilation des coûts, qui pourrait peut-être vous le présenter rapidement. Monsieur Bolduc qui est en arrière de moi.

PAR LE COMMISSAIRE:

Oui, monsieur Bolduc.

395

PAR M. FABIEN BOLDUC:

400

Bonsoir tout le monde. Dans la ventilation, parce qu'on vous a présenté justement lors de la présentation hier soir, c'est qu'on était à un coût d'un million trois cent soixante-deux mille sept cent soixante-dix dollars (1 362 770 \$).

Si on ventile, parce que c'est une évaluation qui est faite à partir d'un scénario d'achat de la machinerie, puis ça fait que là, c'est calculé en fonction du nombre de mètres cubes qui va être retiré, ça fait que c'est pour ça, on peut le ventiler année par année.

405

Du un million soixante-quatorze mille deux cent soixante-dix dollars (1 074 270 \$) qu'on avait présenté hier, bien là, si on le répartit par année, ça représente deux cent quarante et un mille six cents dollars (241 600 \$), l'année 1, parce que c'est onze mille six cents mètres cubes (11 600 m³). La deuxième année, cent soixante-quatorze mille dollars (174 000 \$), cent quatre-vingt-dix mille dollars (190 000 \$) la deuxième année en termes de coût d'extraction des matériaux. Puis là, bien, si on ajoute à ça le financement, le coût de financement de la machinerie qui est de quatre cent quarante-cinq mille dollars (445 000 \$).

410

Ça fait que c'est le scénario qui est anticipé pour l'instant. Avec ça, on inclut l'achat de la machinerie, la tuyauterie.

415

Ça fait que je sais pas dans le détail, parce que ça a été un calcul qui est fait en fonction du nombre de mètres cubes retirés année par année, c'est pour ça qu'il est ventilé comme ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

420

D'accord.

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

425 Si je peux me permettre d'ajouter! Effectivement, le scénario d'achat de la machinerie, tout simplement on avait un projet à un million six (1 600 000 \$) qui nous est apparu que le coût de location et de mobilisation d'une machinerie comme celle-là, en trois (3) ans, on venait qu'à avoir une économie d'échelle en achetant la machinerie.

430 Et la question se pose, après trois (3) ans, s'il n'y a pas continuité, qu'est-ce qu'on fait avec la machinerie! C'est une machinerie qui a une bonne valeur de revente entre autres, puisque c'est entre autres, vous savez à chaque année lorsqu'il y a des embâcles, on entend parler des machines Amphibex qui sont donc longues à mobiliser, parce qu'elles sont prises à gauche et à droite au Québec, donc il y a une rareté, il y a un besoin qui nous a été confirmé
435 aussi par les gens de la Sécurité civile.

Donc c'est une machine qui est appelée et à servir pour les Trois Lacs pendant sa phase d'expérimentation, et peut-être même que pendant ces trois (3) ans-là, il y aura un bénéfice pendant la période des embâcles printaniers. La Régie pourrait tirer un petit revenu en plus de
440 location, mais qui n'a pas été pris en compte dans le calcul du coût.

Donc c'est encore une marge de manœuvre qui est associée à ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

445 D'accord. Parce qu'on a remarqué, la semaine dernière, dans ses réponses, on a eu un chiffre, un virgule six sept (1,67 M\$).

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

450 Etant donné l'importance du coût, un million six (1 600 000 \$), vous vous attendez à ce que de notre côté, on a fait des devoirs sérieux pour valider, modérer le coût le plus possible.

Donc lorsqu'on s'est rendu compte qu'en trois (3) ans, l'économie était substantielle, on le voit, c'est trois cent mille (300 000 \$) de différence si on y va à l'achat de la machinerie au lieu de sa location.
455

PAR LE COMMISSAIRE:

460 D'accord. Donc il n'y a pas de fonds qui proviendront des programmes ministériels?

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

465 Il pourrait y avoir entre autres, pour la compensation d'habitats, il y a des hypothèses qui sont émises. Entre autres, on parle de la Fondation de la faune, des choses comme ça, qui pourraient être appelées à contribuer à des compensations d'habitats.

PAR M. FABIEN BOLDUC:

470 Il y a de prévu éventuellement, c'est ça, une subvention du Fonds vert des municipalités. Bien, au moins de faire une demande, et c'est envisageable d'obtenir une subvention en fonction de ce fonds-là.

475 Bon, on prévoit aussi, pour les aménagements de compensation d'habitats fauniques, bien là, il y a des programmes qui existent, des programmes environnementaux de la Fondation de la faune du Québec, comme disait monsieur Michaud, aussi la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

480 C'est qu'on a prévu faire des demandes et recevoir, comme cinquante mille dollars (50 000 \$) chacun, qui est anticipé, sur un budget total d'aménagement de compensations, comme on vous indiquait hier, de cent vingt mille dollars (120 000 \$).

485 Ça fait qu'on juge que ça peut être raisonnable. Et il y a des campagnes de financement, comme on disait, des revenus de location de machinerie. Ce qui complète un peu le montage financier.

PAR M. FRÉDÉRIK MICHAUD:

490 Ce qui est important d'ajouter aussi, c'est que dans la démarche, vous l'avez vu, lorsqu'on a parlé du sept cent mille dollars (700 000 \$) investi dans le bassin versant, sur ça, il y avait deux cent cinquante mille dollars (250 000 \$) qui avait été levé, si on peut dire, par l'Association des résidents des Trois Lacs qui était le fruit d'une mobilisation du milieu importante.

495 Et à ce titre, on est en discussion présentement avec un président d'honneur, d'une personne qui pourrait être président d'honneur d'une fondation dédiée aux Trois Lacs, entre autres qui pourrait venir bonifier le plan directeur et contribuer à la réalisation du projet de la Régie.

PAR LE COMMISSAIRE:

500

D'accord. Merci monsieur Bolduc.

Il me reste pas beaucoup de questions, peut-être deux (2) ou trois (3).

505 La question des travaux! Il arrive parfois, les travaux qui sont faits, parfois on parle de dix mètres (10 m) à partir des hautes eaux, parfois on dit dix mètres (10 m) à partir des basses eaux, est-ce qu'on peut clarifier dans quelles circonstances, laquelle des deux (2) distances va être utilisée? Juste un petit détail, pour compléter le profil que nous avons du projet.

510 **PAR M. CHRISTIAN GAGNON:**

Alors ce qui a été retenu, on va travailler avec le niveau d'étiage en fonction du niveau du seuil à l'aval du plan d'eau.

515 Donc comme c'est le niveau minimum qui est atteint en période d'étiage, c'est à partir de cette cote-là qu'on va travailler.

PAR LE COMMISSAIRE:

520 Que vous allez travailler.

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

C'est ça.

525

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc on doit le comprendre comme ça.

530 Et j'aurais une question aussi à propos de l'utilisation des embarcations motorisées, bateaux motorisés.

Actuellement, ils sont permis, et on a entendu madame Nault parler de la possibilité de propagation des espèces floristiques par des bouts coupés, etc., etc.

535

Alors advenant, imaginons que le projet est réalisé, autorisé et réalisé, ça va créer des possibilités nouvelles, évidemment, et c'est ça l'idée, en fait, entre autres ça va créer des possibilités nouvelles de navigation pour fins de loisir, etc.

540 Est-ce que ces possibilités nouvelles ne pourraient pas créer des conditions favorables encore à réintroduire la même dynamique, on va l'appeler contamination, et le mot n'est pas approprié, parce que les espèces naturelles qui se trouvent dans ces environnements ont un droit acquis, une manière de dire les choses, mais autrement dit, si vous faites ça, s'il y a un effort déployé, est-ce qu'il y a matière à encadrer l'usage des bateaux de plaisance, etc., de telle sorte
545 que ce soit l'effet le moins nuisible possible à long terme, par rapport aux objectifs de projet?

Est-ce que par exemple, est-ce que c'est concevable qu'on interdise les bateaux motorisés? Je ne sais pas, je vous dis des choses comme ça, peut-être que c'est complètement loufoque, en tout cas!

550

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Bon, il y a plusieurs volets peut-être, là.

555

Peut-être que dans un premier volet, on sait qu'il existe déjà de la navigation, même malgré les plantes, l'abondance de plantes, il y a quand même des embarcations à moteur qui se déplacent, mais plus dans le chenal principal.

560

Donc il n'est pas exclu que ces embarcations-là peuvent déjà propager les espèces qui sont là. Dans le cas où on a des espèces qui se propagent par bouturage ou méthode asexuée.

D'autre part, au niveau des embarcations, il existe déjà des règles qui sont affichées aux endroits ou rampes de mise à l'eau, il y a des règles de circulation.

565

PAR LE COMMISSAIRE:

Limites de vitesse, etc.?

570

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Limites de vitesse et tout.

575

Par contre, ce que je comprends, c'est que cette réglementation-là ne relève pas du niveau municipal ou provincial, elle relève d'un règlement qui est plus fédéral. Alors c'est difficile pour la municipalité ou les municipalités de réglementer au niveau du lac, au niveau des embarcations à moteur.

PAR LE COMMISSAIRE:

580

Est-ce que c'est possible par exemple, moi, je dis ça comme ça, parce que je vois une chaîne de raisonnements, où les moteurs des bateaux pourraient faciliter la remise en suspension des sédiments qui ont un potentiel fertilisant, etc., etc., puis vous remplissez le reste, c'est évident, est-ce que c'est possible, je vois monsieur Picard, est-ce que c'est possible que des considérations comme ça pourraient conduire à une situation où les autorités fédérales responsables, Transports Canada, pourraient effectivement mettre des limites ou désigner une manière préventive pour ces embarcations, quitte à les bannir carrément, interdire l'usage carrément dans certains plans d'eau?

585

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

590

Comme vous vous en doutez, je peux pas répondre à la place des gens de Transports.

PAR LE COMMISSAIRE:

595

Je parle comme bons voisins de Transports Canada!

PAR M. SERGE-ÉRIC PICARD:

600

Oui, c'est nos bons voisins. On va les consulter certainement.

605

J'ai pris le questionnement en note, et je vais voir c'est quoi les possibilités, eux autres. Parce que je sais qu'au niveau des superficies des plans d'eau au niveau des problématiques, c'est surtout au niveau de la problématique de circulation, au niveau de la sécurité, puis au niveau du batillage aussi qu'ils vont intervenir au niveau du pour ou du contre de la navigation avec des moteurs.

Pour ce qui est de la propagation de plantes aquatiques, j'ai aucune idée.

610

Ce que je vais faire, je vais tout simplement relayer cette question-là aux gens de Transports Canada, mais dans le cadre de l'évaluation environnementale.

PAR LE COMMISSAIRE:

615

D'accord. Mais en fait, la question se pose aussi sur une base volontaire et citoyenne. L'Association des résidents et usagers du lac, est-ce qu'il y a peut-être une façon, comme vous avez maintenant la grande vertu de vous prendre en main et puis dire, bien, voici ce qu'on va faire, il y a peut-être une façon aussi d'encadrer l'usage de ces bateaux, de façon préventive, sur une base volontaire.

620

C'est la grande marque d'une grande démocratie, c'est de ne pas avoir besoin effectivement de mesures officielles d'interdire, etc., etc., pour faire les choses correctement. Alors c'est peut-être une piste aussi qui pourrait être explorée.

625

J'ai une dernière chose. Ici, il y a un terme qui n'est pas clair, je vais vous lire, de l'étude d'impact, il y a le paragraphe suivant:

630

"À Saint-Rémi, la plupart des terrains vacants sont localisés à l'arrière des premières rangées d'habitations près de l'eau. Ces terrains pourront être utilisés pour la construction avec l'application de mesures d'immunisation pour les propriétés situées en zone inondable."

Mesures d'immunisation, de quoi on parle? C'est pas clair du tout, ça, ce terme. Est-ce qu'on peut clarifier ça?

Bon je vois! Vous allez nous revenir.

635

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Bien, peut-être un élément de réponse que je vais tenter, là, mais on pourra vérifier.

640

Quand on parle d'immunisation, généralement c'est pour se protéger des crues.

PAR LE COMMISSAIRE:

Ah OK.

645

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

Alors là, on peut peut-être fouiller un petit peu.

650

PAR LE COMMISSAIRE:

Pas immunisation contre des poursuites éventuelles. Parce que le terme est assez laconique pour être bien compris.

655

PAR M. CHRISTIAN GAGNON:

On va examiner. Est-ce que vous pouvez nous donner la référence?

PAR LE COMMISSAIRE:

660

Dans notre système de cote du BAPE, PR3.1 pages 90 et 91.

PAR M. YVES ROCHON:

665

Peut-être un élément! Les mesures d'immunisation, ça vient effectivement de la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables. C'est qu'on est dans la plaine d'inondation.

670

Lorsqu'on a une habitation dans une plaine d'inondation, le propriétaire doit mettre en place, sur une maison qui existe, des mesures pour s'assurer que s'il y a une inondation équivalente à une crue de vingt (20) ans, ses systèmes électriques, ses fenêtres, tout ça sont à niveau tel qu'il n'y a pas de problématique d'inondation. C'est ça que ça veut dire comme tel.

675 Maintenant, il faudrait que je vérifie, parce qu'il me semble que la nouvelle politique 2005 ne permet plus la construction de maisons avec des mesures d'immunisation.

Puis il me semble que le schéma d'aménagement a été mis à niveau, donc il faudrait peut-être – en tout cas de notre côté, on pourra regarder ça puis vérifier ce point-là.

680 **PAR LE COMMISSAIRE:**

D'accord.

685 Alors écoutez, je n'ai pas de question inscrite au registre!

MOT DE LA FIN

690 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Alors cela met un terme à la première partie de l'audience consacrée au projet de restauration du lac Les Trois Lacs.

695 Je vous rappelle qu'on a rendez-vous avec vous le 7 juillet à dix-neuf heures (19 h) ici même, à la même salle, pour la deuxième partie de l'audience qui sera consacrée à recevoir les opinions, les avis, les contributions des citoyens, ceux et celles pour, ceux et celles contre, ainsi que les désintéressés mais qui sont quand même intéressés à partager quelque chose avec la Commission!

700 Évidemment, ça fait partie de notre obligation de rendre compte très correctement de vos positions et d'en tenir compte dans l'analyse.

705 Je vous dis tout de suite que la Commission va permettre la possibilité de transmettre des questions, pour ceux qui n'ont pas été avec nous ou ceux et celles qui étaient avec nous, qui ont posé des questions, mais après ont d'autres questions à poser, on va continuer à recevoir des questions de la part du public jusqu'au 18, donc une semaine à partir de demain, 18 juin. Et la chose la plus facile, c'est d'envoyer des questions par courriel, puis on décidera.

710 Évidemment, la Commission devrait être satisfaite de la pertinence de la question par rapport à son mandat, et la Commission pourrait aussi envoyer la même question à d'autres destinataires, au-delà des destinataires que la personne qui pose la question précise.

715 Pour les mémoires, on compte sur vous pour signaler le plus rapidement possible à madame Boutin en arrière ou ultérieurement par téléphone votre intention de déposer des

mémoires ou de présenter une opinion par voie orale, même c'est permis, on n'avait pas besoin nécessairement, c'est pas requis que ce soit écrit.

Alors faites ça le plus rapidement possible. Faites part de ça à madame Boutin.

720

Et on aimerait que ce soit fait au plus tard, en termes de déclaration d'intention de présenter quelque chose, le 20 juin. Et on vous prie, ceux qui vont envoyer ou présenter des mémoires écrits de nous acheminer ça au plus tard le 3 juillet, de manière à nous permettre quand même de lire les mémoires à l'avance, pour qu'on puisse avoir un échange intéressant et utile avec vous.

725

Il y a des documents derrière la salle pour vous faciliter la tâche pour la préparation des mémoires. Il y a également des documents disponibles, qui sont disponibles sur le site du Bureau, qui contiennent quelques éléments intéressants par rapport à ça.

730

Normalement, en moyenne, pour les mémoires, on estime quinze (15) minutes par présentation, évidemment plus ou moins, ça dépend. Parce que si la problématique est un peu plus complexe, qui mérite d'être détaillée, on peut prendre un peu plus, on peut prendre un peu moins.

735

Et je vous dis tout de suite que les mémoires, rassurez-vous, ils seront lus, donc ils sont réputés avoir été lus attentivement, donc faites pas nécessairement, faites-en pas une lecture textuelle des mémoires, passez rapidement à travers les points saillants, de manière à dégager plus de temps pour les échanges entre nous.

740

Alors il me reste à vous remercier beaucoup pour l'intérêt et votre présence évidemment, sans ça on se sentirait, un, seul, deux, pas très utile, mais votre présence et l'engagement que vous avez démontré est très apprécié.

745

J'aimerais remercier monsieur Michaud et l'équipe de la Régie et ses partenaires et l'Association pour leur travail et la qualité de leur participation et leur disponibilité à nous donner toutes les réponses que nous avons. Alors excellentes questions, excellentes réponses de votre part aussi!

750

J'aimerais aussi remercier évidemment les personnes-ressources qu'on a invitées; votre contribution est très précieuse, et ça nous aide énormément à placer les choses dans leur contexte. Chacune des deux (2) parties a rempli son rôle de façon tout à fait admirable.

755

Évidemment, bien, il me reste à remercier l'équipe de la Commission et nos collègues du Centre des services partagés sans lesquels on n'aurait pas pu monter la salle correctement comme ça. Et madame Proulx évidemment qui est la gardienne de l'exactitude de tout ce qui se dit. Et je vous dis, c'est très important pour nous, et la transcription va être disponible dans les jours qui viennent, au plus tard une semaine ce serait disponible.

760 Il y a une question? Alors approchez-vous, parce qu'il faut absolument, sinon madame Proulx ne sera pas contente!

PAR M. JEAN-CLAUDE SIMONEAU:

765 Mon nom, c'est Jean-Claude Simoneau, résident des Trois Lacs. J'ai entendu les présentations hier.

770 D'une part, il y a des gens, bon, Jean-Claude Simoneau, puis je représente telle association. Est-ce qu'il vous est possible de vous assurer que cette personne-là parle pour et au nom de l'association et qu'il est le mandataire de l'association?

PAR LE COMMISSAIRE:

Bien, on va faire ça toujours, oui, au besoin on va s'assurer de ça.

775 **PAR M. JEAN-CLAUDE SIMONEAU:**

Vous savez à quoi je fais référence.

PAR LE COMMISSAIRE:

780 D'accord. Au besoin, effectivement, des gens qui disent – d'abord, on n'a pas de raison de douter de la bonne foi. Mais s'il y a un petit signal que c'est nécessaire, effectivement les gens qui parlent au nom d'autrui devraient effectivement être des porte-parole de bonne foi de la chose, et au besoin on s'assurera de ça.

785 Bien, il me reste à remercier l'équipe de la Commission évidemment, parce que sans ça, on n'aurait pas pu faire ce travail.

Alors rendez-vous le 7 juillet ici.

790 Je dois vous dire une chose importante! Dans la deuxième partie de l'audience, c'est la place pour l'opinion, il y a parfois des choses qui ne sont pas, selon les uns ou les autres, qui ne sont pas factuellement vraies. Et on peut imaginer de bonne foi un mémoire ou une position orale qui dit quelque chose qui soit factuellement erroné. Genre, quand je dis factuellement, c'est pas une question d'opinion ou d'appréciation des choses.

795 Je sais pas, je parle pas d'une déclaration qui dit: Il fait très chaud aujourd'hui! Parce qu'il fait très chaud aujourd'hui, pour quelqu'un, il va faire tout simplement chaud, pour d'autres pas du tout. C'est pas de ça que je parle.

800

805 Mais je parle d'une déclaration, genre, la lumière met douze (12) minutes à se rendre du soleil jusqu'à la terre, alors qu'en réalité, c'est huit virgule neuf (8,9). Ou la distance par voiture entre Trois-Rivières et Québec est X kilomètres. C'est ça les choses qui sont factuellement qui pourraient être erronées.

810 Dans ce cas, pour la deuxième partie d'audience, je vais donner la possibilité, à la fin de chaque session, à quiconque aimerait apporter des correctifs à propos des choses qui seraient factuellement erronées, matière à ce qu'on soit les plus collés possibles à la réalité. C'est une possibilité, c'est un droit accessible à tous, évidemment à la Régie, accessible aussi aux ministères publics, mais accessible également aux citoyens.

815 Mais je vais insister que ce droit de rectification soit exactement utilisé pour les fins visées, c'est-à-dire qu'il y ait une correction factuelle des choses et non pas une divergence d'opinion à propos des choses à caractère qualitatif.

Alors sur ce, je pense que j'ai tout couvert. Merci beaucoup de votre attention et rendez-vous le 7 juillet et bonne soirée!

820 _____
Je, soussignée, DENISE PROULX, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription fidèle et exacte de mes notes sténotypiques.

825 DENISE PROULX,
Sténotypiste officielle.